



**REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
COMMUNE DE PLAN-LES-OUATES**

* * * * *

Dans sa séance ordinaire du mardi 24 mars 2009, le Conseil municipal a voté les délibérations suivantes :

Délibération relative à l'octroi d'un préavis au plan localisé de quartier N° 29591, PAC La Chapelle-Les Sciers, périmètre de Lancy (D 40-2009)

Par 15 oui, 2 non et 1 abstention, il a décidé

De préavis favorablement le projet de plan localisé de quartier N° 29591, établi en mars 2008 par le département du territoire.

Délibération relative à l'augmentation du rapport des surfaces de la parcelle N° 10468, demande définitive d'autorisation de construire N° DD 102'651-4 construction de trois villas contiguës et couverts à véhicules au chemin des Cherpines 14, 14A et 14B à Plan-les-Ouates (D 53-2009)

Par 18 oui (unanimité), il a décidé

D'accepter de donner son accord à l'octroi d'une dérogation au rapport des surfaces dans le cadre du projet de construction de trois villas contiguës et de couverts à véhicules N° DD 102'651-4, sur la parcelle N° 10468 de 1378 m², prévoyant un indice d'utilisation du sol de 30 %, en zone 5.

Délibération relative au crédit d'engagement en vue de la création d'un bassin de rétention et du réaménagement du chemin des Petits-Bois, tronçon compris entre le chemin des Voirets et le chemin de la Mère-Voie à Plan-les-Ouates (D 58-2009)

Par 18 oui (unanimité), il a décidé

1. D'accepter de réaliser les travaux pour la création d'un bassin de rétention sur l'avenue du Millénaire et les aménagements routiers sur le chemin des Petits-Bois, tronçon compris entre le chemin des Voirets et le chemin de la Mère-Voie.
2. D'ouvrir à cet effet au Conseil administratif un crédit de Fr. 2'632'000.-, destiné à financer et à entreprendre les travaux d'assainissement nécessaires, de même que les travaux de surface routiers y relatifs, dont à déduire la participation du fonds cantonal d'assainissement estimée à Fr. 150'000.-, la dépense nette prévue s'élevant à Fr. 2'482'000.-.
3. De comptabiliser la dépense brute prévue de Fr. 2'632'000.- dans le compte des investissements, sous rubrique N° 71.501, puis de la porter à l'actif du bilan de la commune de Plan-les-Ouates, dans le patrimoine administratif.
4. D'amortir la dépense nette prévue de Fr. 2'482'000.- au moyen de 30 annuités qui figureront au budget de fonctionnement, sous rubrique N° 71.331 « amortissement des crédits d'investissement du patrimoine administratif », de 2010 à 2039.

Le délai pour demander un référendum contre les délibérations votées acceptées expire le 4 mai 2009.

* * * * *

En outre, le Conseil municipal a voté une proposition, deux motions et une résolution relatives aux objets suivants :

PROPOSITION

Pr 05-2009 – Liste des juré-e-s pour les Tribunaux en 2010 – 73 juré-e-s

Par 18 oui (unanimité), il a accepté :

La liste des 73 juré-e-s pour les Tribunaux 2010, conformément au document affiché ci-contre.

* * * * *

MOTIONS

M 21-2009 – Pour démarrer la réflexion sur l'affectation du restaurant le Marais

Motion acceptée par 18 oui (à l'unanimité)

M 26-2009 – Pour un chemin des Verjus piétons durant le week-end, renforçant la notion de zone de loisirs

Motion acceptée par 18 oui (à l'unanimité)

* * * * *

RESOLUTION

R 04-2009 – Pour des achats publics équitables

Résolution refusée par 11 non, 6 oui et 1 abstention

* * * * *

Prestation de serment d'un nouveau Conseiller municipal

Il a été procédé par M. Xavier Magnin, Président du Conseil municipal, en présence du Conseil municipal, à l'assermentation de M. Jean-Michel MEYLAN, membre du groupe Action villageoise, nouveau Conseiller municipal, qui succède à Mme Emmanuelle Bochud, démissionnaire.

* * * * *

Art. 25, al. 5 de la loi sur l'administration des communes - Seuls des procès-verbaux dûment approuvés peuvent être communiqués au public en application de la loi sur l'information au public et l'accès aux documents du 5 octobre 2001.

Plan-les-Ouates, le 1^{er} avril 2009

Le Président du Conseil municipal



Xavier MAGNIN